

## Dans ce numéro

### ■ Coup de projecteur sur le sommet de l'Union africaine

**Le Burundi, le Soudan du Sud et le terrorisme** étaient à l'ordre du jour de la rencontre du CPS qui a réuni les chefs d'État et de gouvernement.

Quels autres sujets ont été abordés lors du 26<sup>ème</sup> sommet de l'UA? **La réforme de l'ONU, la CPI et l'Agenda 2063** ont provoqué beaucoup de discussions.

### ■ Analyse de situation

Le plan de l'UA de déployer une **force de maintien de la paix au Burundi** est au point mort. Est-il trop tôt pour déclarer que ce projet n'a plus aucun avenir?

### ■ Vues d'Addis

Quatre des poids lourds de l'Afrique – le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Égypte – ont été **élus pour siéger au Conseil de paix et de sécurité** lors d'un vote du Conseil exécutif de l'UA.

### ■ Entretien avec le CPS

Qui est responsable de maintenir la paix en Afrique? Le rapport sur le CPS s'entretient avec **Haile Menkerios**, chef du bureau de l'ONU auprès de l'UA.



# Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

“ Le but n'est pas d'attaquer le Burundi

“ Pour que l'ONU survive, nous devons en être des membres à part entière

“ Certains signes indiquent que le MAEP pourrait être relancé



## À l'ordre du jour

### Lors du sommet du CPS, les chefs d'État font machine arrière sur l'envoi d'une force militaire au Burundi

La situation au Burundi trônait en tête de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) au niveau des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue le 29 janvier 2016 à Addis-Abeba, à la veille du sommet de l'Union africaine (UA). Le CPS a également tenté de relancer le processus de paix au Soudan du Sud et a appelé à un effort collectif contre la propagation de la menace terroriste en Afrique.

En dépit des attentes élevées que le CPS confirmerait la décision prise par ses ambassadeurs à Addis-Abeba le 17 décembre dernier au sujet d'un déploiement de troupes au Burundi, plusieurs chefs d'État du CPS ont fait machine arrière.

#### **Pas de force de l'UA au Burundi pour le moment**

Les discussions du CPS sur le Burundi ont eu lieu à huis clos, mais le président gambien Yahya Jammeh a déclaré aux journalistes, après la réunion, qu'il ne soutiendrait pas le déploiement d'une force sans le consentement du gouvernement de Bujumbura.

Dans son discours d'ouverture du sommet du CPS, le président nigérian Muhammadu Buhari a toutefois plaidé en faveur d'un tel déploiement « pour arrêter l'escalade de la crise ». Il a été le seul chef d'État à soutenir explicitement la Mission africaine de prévention et de protection au Burundi (MAPROBU) lors de la cérémonie d'ouverture du sommet du CPS.

En fin de compte, il a été décidé qu'une délégation de très haut niveau serait envoyée à Bujumbura pour discuter avec le président Pierre Nkurunziza

En fin de compte, il a été décidé qu'une délégation de très haut niveau serait envoyée à Bujumbura pour discuter avec le président Pierre Nkurunziza de la possibilité d'accepter le déploiement de la force et de relancer les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition.

Lors de sa conférence de presse de clôture, le commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Smail Chergui, a déclaré que la situation au Burundi était « très préoccupante » et que l'UA condamnait les violations des droits de l'homme commises au pays. « Le dialogue inclusif n'a encore produit aucun résultat et nous appuyons les efforts du président [ougandais] Yoweri Museveni », a-t-il dit.

Il a précisé que le Burundi était clairement hostile au déploiement de la MAPROBU proposé par l'UA, mais que si le déploiement venait à être accepté, il servirait à

#### **Président actuel du CPS**

**S.E.M. Wahde Belay**

Ambassadeur de l'Éthiopie auprès de l'Union africaine

#### **Les membres actuels du CPS sont :**

l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, la Libye, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la Tanzanie et le Tchad

désarmer les milices, à protéger les civils, en collaboration avec la police, et à faciliter le travail des observateurs des droits de l'homme. Il a également indiqué que la mission serait aussi déployée, au besoin, le long des frontières du Burundi. « Le but n'est pas d'attaquer le Burundi », a-t-il insisté.

Chergui a ajouté que la composition de la délégation de très haut niveau au Burundi et les dates de son séjour à Bujumbura seraient annoncées en temps voulu.

## **Terrorisme : à la recherche d'une approche globale**

Dans la foulée des attaques terroristes de ces derniers mois au Mali, au Burkina Faso, au Nigeria, au Cameroun et en Somalie, l'un des principaux thèmes du sommet du CPS a été le terrorisme.

Un consensus a émergé quant à la nature mondiale de la menace et à la nécessité d'une réponse collective au niveau régional. Les chefs d'État et de gouvernement ont demandé un soutien supplémentaire de la communauté internationale. Le CPS a souligné dans son communiqué « la nécessité d'efforts renouvelés et d'une mobilisation accrue pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ». Il a encouragé « les États membres à effectivement honorer leurs obligations en vertu des différents instruments régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme » et « à approfondir les efforts mutuels dans la coopération sécuritaire et dans la lutte contre le terrorisme ».

## Une course est lancée entre certains groupes en ce qui concerne l'ampleur de l'horreur de leurs actes

Dans son discours, le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a détaillé six domaines d'intervention : l'amélioration des structures de prévention et de la coopération en matière d'alerte précoce entre l'UA, les Nations unies et les communautés économiques régionales (CER) ; la création de programmes de « déradicalisation » pour les anciens militants ; l'intensification de la lutte contre la cybercriminalité ; la nécessité de criminaliser le paiement de rançons afin de stopper le financement du terrorisme ; une mise en œuvre rapide des décisions du CPS en matière de terrorisme ; et le renforcement des capacités du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, basé à Alger.

Se référant à l'État islamique en Libye et à d'autres groupes terroristes sévissant au Sahel, Chergui a déclaré aux journalistes lors de la conférence de presse qu'« une course est lancée entre certains groupes en ce qui concerne l'ampleur de l'horreur de leurs actes ». Il a précisé que l'UA disposait de divers instruments, tels que le processus de Nouakchott et le processus de Djibouti, pour renforcer la lutte contre le terrorisme.

Il y a actuellement deux opérations autorisées par l'UA visant à lutter contre des insurrections terroristes — contre Boko Haram au Nigeria et dans les pays voisins et contre al-Shabaab en Somalie. Ces opérations ont donné des résultats inégaux. Lors du sommet, les chefs d'État ont salué l'impact de la Force multinationale mixte (FMM) lancée par la Commission du Bassin du lac Tchad, en notant que les zones qui étaient auparavant sous le contrôle de Boko Haram avaient été totalement reprises par les troupes de la FMM. Cependant, cette allégation est réfutée par ceux qui croient que les attaques brutales perpétrées récemment par Boko Haram ne sont

---

250 millions USD

ONT ÉTÉ PROMIS POUR LA FORCE  
MULTINATIONALE MIXTE CONTRE  
BOKO HARAM

---

pas nécessairement une indication que le groupe serait en train de jeter ses dernières forces dans la bataille.

Chergui s'est réjoui qu'un nombre croissant de partenaires soutienne financièrement la FMM. Le 1<sup>er</sup> février, l'UA a également organisé une conférence des donateurs pour financer la force. Donateurs et partenaires ont promis 250 millions USD à la fois pour appuyer la FMM et pour fournir une aide humanitaire et un soutien au développement.

Parlant de l'AMISOM, le président kenyan Uhuru Kenyatta a reconnu que la mission de l'UA n'avait pas le même impact en Somalie. Il a déclaré que « les règles d'engagement doivent être modifiées pour permettre à l'AMISOM de lancer des attaques préventives contre al-Shabaab ».

### Les sources profondes du terrorisme pas assez prises en compte

Lors de la principale réunion du CPS sur le terrorisme, l'attention des participants s'est portée sur les questions de sécurité bien plus que sur les facteurs sociaux et économiques qui pourraient expliquer la propagation de cette menace sur le continent. Lors du sommet, seuls les présidents du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, et de l'Égypte, Abdel Fattah el-Sissi, ont abordé les questions de développement. Kaboré a notamment souligné, dans le cadre des efforts de la lutte contre le terrorisme, « la nécessité de faire du développement une réalité tangible pour le plus grand nombre, à travers l'éducation et l'amélioration des conditions de vie ».

### Les groupes terroristes exploitent les vulnérabilités causées par la pauvreté

Le CPS a noté dans les dernières lignes de son communiqué que « les groupes terroristes exploitent les vulnérabilités causées par des conditions telles que la pauvreté [et] les conflits non résolus qui perdurent ». Toutefois, le Conseil n'a pas fourni de cadre pour améliorer ces conditions au niveau régional. Les CER peinent à mobiliser les compétences et les capacités pour mettre en œuvre des politiques communes afin de faire face aux conditions qui génèrent un terrain fertile pour les groupes terroristes.

L'absence d'une réelle coopération dans le secteur de la sécurité reste également un problème. Bien qu'elles soient toutes deux des opérations de l'UA, les missions opérant dans le Bassin du lac Tchad et en Somalie sont caractérisées par la non-intégration des différents contingents nationaux et par leur manque de coordination. Cette tendance est également visible dans les domaines autres que celui de la sécurité.

### Soudan du Sud : une approche équilibrée

L'impasse dans laquelle se trouve le processus politique au Soudan du Sud a été le deuxième thème abordé lors du sommet du CPS. Cette impasse est due en grande partie à la décision du président Salva Kiir de créer 28 États au lieu des dix prévus dans l'accord de paix signé en août 2015. Suite à cette décision, les rebelles du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM-IO) ont refusé de se joindre au Gouvernement de transition d'unité nationale tel qu'ils avaient accepté de le faire le 2 janvier 2016.

### Le CPS a tenté d'adopter une position équilibrée sur le Soudan du Sud

Le CPS a tenté d'adopter une position équilibrée. Bien que l'UA mentionne l'impact négatif de la décision de Kiir, elle met également l'accent sur la mise en œuvre des autres dispositions de l'accord. Dans son communiqué, le Conseil « appelle fermement les parties sud-soudanaises à former d'urgence [le Gouvernement de transition d'unité nationale] sans autre délai ni conditions préalables ». La question des États doit quant à elle être abordée par « une Commission nationale inclusive et participative chargée des frontières, comprenant toutes les parties à l'Accord, et qui devrait examiner les États proposés et leurs frontières ».

L'incertitude demeure quant à la réaction des parties à ce communiqué. D'une part, il contredit le gouvernement, qui soutient que la création des 28 États est une décision irréversible, et d'autre part, il est peu probable que Riek Machar du SPLM-IO — pressé par le CPS de prendre son poste de vice-président — bénéficie du soutien de ses troupes pour accepter ce poste. L'approche de l'UA diffère de celle du Conseil de sécurité de l'ONU qui envisage des sanctions à l'encontre des parties au conflit pour les multiples violations de l'accord de paix. Le CPS a aussi demandé à la Commission de l'UA d'accélérer le processus de mise en place de la Mission de l'UA au Soudan du Sud.

### L'UA soutient le processus mené par l'ONU en Libye

Une réunion du Groupe international de contact sur la Libye (GICL) a eu lieu le 28 janvier, sous la coprésidence de Chergui et de l'envoyé spécial de l'ONU, Martin Kobler.

Deux points principaux sont à relever de cette réunion. Premièrement, l'UA a déclaré son soutien au processus mené par l'ONU. Lors de la rencontre, Chergui a souligné les domaines dans lesquels l'UA pourrait apporter son soutien, à savoir la réforme du secteur de la sécurité et le processus de réconciliation. Deuxièmement, les participants à la réunion ont

exprimé leur préoccupation face à l'État Islamique, dont la vitesse de propagation est supérieure à celle de la mise en œuvre de l'accord politique libyen signé en décembre 2015.

Lors de cette réunion, il a aussi été décidé de remplacer l'ancien Premier ministre djiboutien Dileita Mohamed Dileita au poste d'envoyé spécial de l'UA en Libye par l'ancien président tanzanien, Jakaya Kikwete. En outre, une délégation de très haut niveau composée de chefs d'État sera envoyée en Libye pour convaincre les parties de convenir d'un gouvernement d'union. Les membres du GICL ont fait pression en faveur de la formation d'un gouvernement afin d'avoir un représentant à qui parler dans la lutte contre l'ÉI.

Un autre point de consensus a été l'opposition de la plupart des participants à une intervention militaire. Ils ont souligné les impacts négatifs potentiels sur la situation du déploiement d'une force militaire extérieure. En outre, le Tchad et le Niger ont insisté sur la nécessité d'évaluer les implications régionales de la crise libyenne. Les participants ont convenu d'une nouvelle réunion pour réévaluer les menaces sécuritaires dans la bande sahélo-saharienne.

## Citations du 26<sup>ème</sup> sommet de l'UA :

- « Nous voulons identifier ceux qui désirent travailler pour le continent », Amine Idriss Adoum, Directeur de l'administration et des ressources humaines de la Commission de l'UA à propos de la nouvelle Académie de Leadership de l'UA dont le lancement a eu lieu lors du sommet.
- « Nous éprouvons une honte profonde lorsque des Casques bleus abusent de leur position », Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU.
- « Si nous avons 5000 soldats supplémentaires à envoyer quelque part, envoyons-les plutôt en Somalie », Yahya Jammeh, président de la Gambie dans une interview à Radio France Internationale après le sommet du CPS.
- « Nous devons penser africain, agir africain, parler africain et pourquoi pas consommer et s'habiller et se distraire africain », Idriss Déby, président du Tchad et nouveau président en exercice de l'UA.
- « [Les États membres de l'UA] commencent à comprendre qu'il y a un besoin d' autonomie financière », Nkosazana Dlamini-Zuma, présidente de la Commission de l'UA.



## À l'ordre du jour

Le 26<sup>ème</sup> Sommet de l'UA se conclut par des appels pressants en faveur d'une réforme de l'ONU et d'un retrait de la CPI

Le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, a conclu son mandat en tant que président en exercice de l'UA par un discours qui lui a valu une ovation des délégués participant à ce 26<sup>ème</sup> Sommet de l'UA à Addis-Abeba. Des applaudissements particulièrement nourris ont accueilli ses appels à une réforme des Nations unies (ONU).

Mugabe n'a pas épargné Ban Ki-moon, le Secrétaire général de l'ONU, qui était présent dans la salle : « Pour que l'ONU survive, nous [l'Afrique] devons en être des membres à part entière », a déclaré Mugabe. « M. Ban Ki-moon, vous êtes un homme de bien, mais nous ne pouvons pas faire de vous notre combattant. Votre mission n'était pas celle-ci. Mais nous nous battons pour notre propre identité et notre propre personnalité en tant qu'Africains. Les Africains sont aussi des êtres humains, pas des fantômes. Dites-leur que nous aussi nous avons notre place sur cette planète », a-t-il dit.

Ban a réagi à ces propos le lendemain, disant aux journalistes que la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU était au cœur des changements à apporter à l'organisation. Il a ajouté que les États membres en parlaient « depuis des décennies » et que le consensus était que « le Conseil de sécurité devait être réformé d'une manière plus démocratique, représentative et transparente ».

### La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est au cœur des changements à apporter

Cependant, il a précisé que l'absence de consensus sur la façon dont les réformes devaient être mises en œuvre retardait le processus. « Je pense que plusieurs éléments importants ont été identifiés pour que la réforme du Conseil de sécurité soit possible et efficace. En même temps, il est vrai que presque tous les États membres ont présenté différentes idées qui ne pourront pas être toutes conciliées sur de nombreux éléments importants », a-t-il estimé. « Il s'agit maintenant de s'accorder afin de faire des propositions consolidées aux États membres. Ce travail incombe aux États membres ».

### Vers une réforme de la CPI ou un retrait en masse ?

En dépit de la véhémence de certains pays militant en faveur du retrait de l'UA de la Cour pénale internationale (CPI), l'orientation des décisions de l'organisation continentale lors du sommet reste confuse. En effet, trois jours après la fin du sommet, les décisions finales de l'Assemblée étaient toujours en cours de rédaction.

Le président kenyan, Uhuru Kenyatta, s'est montré pessimiste quant à la possibilité d'une éventuelle réforme. Bien qu'il ait déclaré espérer, dans son discours à l'UA, que

la CPI puisse être réformée « afin que nous puissions revenir à l'instrument auquel nous avons adhéré », il a demandé au comité ministériel sur la CPI l'obtention d'un nouveau mandat « pour élaborer une feuille de route pour un retrait du Statut de Rome ». Son souci était d'obtenir l'annulation des accusations portées contre son vice-président, William Ruto. Les accusations contre Kenyatta ont elles-mêmes été retirées par manque de preuves.

Le président sud-africain Jacob Zuma a quant à lui relayé la position ferme du Congrès national africain (ANC) suite à la controverse concernant la visite en Afrique du Sud du président soudanais Omar el-Béchir pour assister au sommet de l'UA tenu en juin 2015 à Johannesburg. Il a indiqué aux chefs d'État participant au 26<sup>ème</sup> sommet : « Nous sommes fermement convaincus que, dans les circonstances, il est désormais impossible pour l'Afrique du Sud de continuer sa participation au Statut de Rome. L'Afrique du Sud est en train de sérieusement reconsidérer sa participation au Statut de Rome et annoncera sa décision le moment venu ».

## Le MAEP a obtenu un financement du Programme des Nations unies pour le développement

L'« incident el-Béchir » semble avoir donné un nouvel élan à l'idée d'un retrait des États membres de l'UA de la CPI. Pour ce faire, des modifications doivent toutefois être effectuées dans les législations nationales. La présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, a cependant affirmé aux journalistes que les États membres de l'UA pourraient bel et bien envisager un retrait « si la CPI se comporte de manière à obliger les pays à choisir entre l'UA et la CPI ».

Le président tchadien Idriss Déby, nouveau président en exercice de l'UA, a précisé lors de la conférence de presse post-sommet que les questions portant sur la CPI ont fait l'objet de « longues discussions ». Il n'a toutefois rien dit sur l'éventualité d'un retrait en bloc de l'organisation continentale. « C'est le constat que nous avons fait. La CPI s'acharne beaucoup plus sur l'Afrique, sur les chefs d'État africains, même sur des chefs d'État en exercice [...] alors qu'ailleurs dans le monde beaucoup de choses se passent, beaucoup de violations des droits de l'homme flagrantes – je dis bien flagrantes – mais personne n'est inquiet. Donc il y a là deux poids deux mesures », a-t-il estimé.

### Les plans visant à relancer le MAEP

Lors du sommet de l'UA de juin 2015, Kenyatta avait appelé à la tenue d'un sommet spécial à Nairobi au mois de septembre afin de relancer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Cependant, un nombre insuffisant de chefs d'État se sont engagés à y assister et le sommet spécial s'est finalement transformé en une réunion de deux heures, en marge du 26<sup>ème</sup> sommet de l'UA.

Malgré une certaine inquiétude parmi les organisations de la société civile que ce manque d'enthousiasme ne sonne le glas de cet outil, certains signes pointent en direction d'une résurrection du MAEP. Lors de la réunion en question, les chefs des 35 États membres du MAEP ont nommé un nouveau président, ce qui représente une première en huit ans. Il s'agit d'Eddy Maloka, envoyé spécial de l'Afrique du Sud pour la région des Grands Lacs, ancien universitaire et conseiller de Maite Nkoana-Mashabane, ministre sud-africaine des Relations internationales et de la Coopération.

---

17

NUMBRE DE PAYS ÉVALUÉS  
PAR LE MAEP

---



En outre, la première évaluation d'un pays — Djibouti — en près de cinq ans a été faite cette année après l'obtention d'un financement demandé au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'évaluation de quatre nouveaux pays — le Soudan, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Tchad — s'ajoutera l'année prochaine aux quelque 17 évaluations déjà effectuées.

Kenyatta a déclaré lors de la réunion que le MAEP devait être relancé politiquement et financièrement. Il a appelé les États membres à « réaffirmer [leur] attachement à l'objectif, à l'esprit et aux valeurs du MAEP et à faire tout [leur] possible pour arriver à un résultat dont [ils pourront] tous être fiers ». Il a ajouté que les pays n'ayant pas encore adhéré au mécanisme devraient être encouragés à le faire et que tous devraient honorer leurs obligations financières relativement à cet outil. « Soyons la génération qui ancrera notre continent dans la bonne gouvernance, pour l'avancement de nos peuples et des générations futures », a-t-il plaidé.

L'objectif ultime est le financement par l'Afrique de la totalité des programmes de l'UA

## Comment faire pour que l'UA parvienne à s'autofinancer ?

La volonté de rendre l'UA indépendante de fonds ne provenant pas du continent, une idée qui remonte à 2003, a une nouvelle fois transparu lors du sommet, a déclaré aux journalistes le vice-président de la Commission de l'UA, Erastus Mwencha. Il y a plusieurs années, une équipe de personnalités éminentes avait, sous la direction de l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo, émis des recommandations afin d'atteindre cet objectif, notamment la mise en place d'une taxe sur les vols à destination de l'Afrique, sur les nuits d'hôtel ou encore sur les importations. Il était également recommandé que les plus grands pays africains contribuent plus au budget de l'organisation.

Mwencha a déclaré que l'UA était prête à « mettre en œuvre » ces recommandations, les États membres devant désormais choisir la façon dont ils voulaient recueillir l'argent, suite à des désaccords sur certaines méthodes de collecte des fonds. « Certains ont choisi un système et d'autres en ont choisi un autre. Nous devons maintenant nous accorder », a-t-il expliqué.

Mwencha a noté que les économies africaines n'avaient pas connu une aussi forte croissance qu'en 2014, avec un taux un peu inférieur à 4%, mais que « notre engagement à aller de l'avant en dépit de ce contexte [était] un indicateur fort de notre détermination à assumer la responsabilité de notre sécurité ».

L'UA cherche également à lutter contre les flux financiers illicites et à mieux exploiter les fonds issus de la diaspora, a-t-il dit. Il a affirmé que 80% des États membres de l'UA avaient payé leur cotisation. L'objectif ultime est le financement par l'Afrique de la totalité des programmes de l'UA et de 25% du budget dédié à la paix et à la sécurité.

Dlamini-Zuma a également dit aux journalistes que de plus en plus de pays étaient prêts à augmenter leur contribution à l'UA. L'Angola, qui a été invité à se joindre au groupe des poids lourds africains, lesquels contribuent à hauteur de 12% au budget de l'UA, a augmenté sa contribution de 5% à 8%. D'autres pays, tels que le Kenya, l'Éthiopie, le Tchad et la Côte d'Ivoire, ont proposé de manière volontaire de payer plus que ce que leur cotisation prévoit. « [Les États membres] commencent à comprendre qu'il y a un besoin d'autonomie », s'est-elle réjouie.

## Les droits des femmes et l'Agenda 2063

Le thème du 26<sup>ème</sup> sommet de l'UA a porté pour la première fois sur les droits de l'Homme avec une attention particulière pour les droits des femmes. Dlamini-Zuma a déclaré que les droits de la personne devaient être au cœur de l'Agenda 2063 de l'UA. Ces droits incluent les droits fondamentaux que sont l'éducation, l'alimentation, la nutrition, la santé, la sécurité et l'accès à l'eau et à l'assainissement, et les droits dits de troisième génération comme la liberté d'expression et celle des médias. « Nous faisons des progrès, mais le rythme est très lent », a déclaré Dlamini-Zuma dans son discours d'ouverture.

De plus en plus de pays sont prêts à augmenter leur contribution à l'UA

« Afin de donner libre cours à tout le potentiel de notre continent, nous devons mettre un terme à la culture dominante qui limite la pleine participation des filles et des femmes dans toutes les sphères de la société. Il y a des progrès, mais pas au niveau attendu dans l'Agenda 2063 ». Devant les journalistes, Dlamini-Zuma a regretté que l'UA n'ait aucun moyen de sanctionner les pays qui, par exemple, n'ont pas rendu illégaux les mariages d'enfants. Elle a toutefois dit espérer que cela serait possible dans le futur.

Une décision a aussi été prise pour faciliter la libre circulation des Africains à travers le continent d'ici 2018. « Dans le passé, l'accent a trop été mis sur le type de gouvernement, s'il s'agissait des États-Unis d'Afrique [...]. Nous avons perdu beaucoup de temps à débattre de ces choses de 1999 à 2009 ». Dlamini-Zuma a estimé que l'UA s'était « embourbée » dans ces débats alors que des mesures pratiques telles que la libre circulation ont été mises en place pour donner des résultats meilleurs et plus immédiats.



# Analyse de situation

## Les chefs d'État africains sont-ils en train de baisser les bras concernant le Burundi ?



Il était clair que la question du déploiement d'une force de l'UA de 5 000 hommes au Burundi contre la volonté du gouvernement burundais allait opposer les institutions de l'UA à la volonté politique des chefs d'État africains. L'enjeu pour l'UA et le continent était la création d'un précédent qui permettrait à l'UA d'intervenir dans un pays souverain contre sa volonté. Pour le Burundi, était en jeu la mise en place d'un mécanisme concret en mesure de restaurer la stabilité et l'état de droit.

À la fin du mois dernier, la réticence des pays africains à créer un tel précédent l'a emporté. Cela n'est pas surprenant à bien des égards. Peu de personnes croyaient que l'Assemblée des chefs d'État, réunis lors du 26<sup>ème</sup> sommet de l'UA à Addis-Abeba, voterait en faveur d'une telle stratégie interventionniste et audacieuse. En fin de compte, aucun vote n'a effectivement été soumis aux chefs d'État. Ce qui a toutefois surpris plusieurs observateurs a été la volte-face manifeste des États membres du CPS.

## Quelle a donc été la cause de la volte-face des États membres du CPS sur le Burundi ?

L'audacieuse décision de déployer des forces de l'UA au Burundi a été prise le 17 décembre 2015 par le CPS lors de la rencontre qui a réuni à Addis-Abeba les 15 États membres de l'organe décisionnel au niveau des ambassadeurs. Selon le communiqué du CPS, cette décision a été adoptée, entre autres, sur la base d'informations glanées par une mission de la Commission de l'UA des droits de l'homme et des peuples. Dans son communiqué final, cette mission affirmait avoir reçu « des rapports de violations des droits de l'homme et d'autres exactions en cours, notamment des exécutions arbitraires et des assassinats ciblés, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture, de suspension et de clôture arbitraire de certaines organisations de la société civile et de médias ». La décision du CPS représentait donc une réponse relativement à l'urgence de la crise qui touchait le Burundi et aux graves impacts nationaux et régionaux en cas de détérioration de la situation.

### Un important décalage entre les ambassadeurs et les chefs d'État

Le vendredi 29 janvier, à la veille de la Conférence des chefs d'État rassemblés à l'occasion du sommet, le CPS s'est réuni au niveau des chefs d'État et c'est une discussion bien différente qui a alors eu lieu. Certains chefs d'État de pays membres du CPS, comme la Gambie, ont ouvertement rejeté tout déploiement d'une force sans le consentement du gouvernement burundais. Pour sa part, le président nigérian, Muhammadu Buhari, s'est positionné en faveur de l'envoi de troupes.

La discussion du CPS au niveau du sommet semble avoir donné la part belle à l'interprétation du gouvernement burundais face à la situation. Selon l'ambassadeur

d'un des États membres du CPS, le rapport sur lequel était basée la décision de décembre de déployer une force militaire « exagérât les risques de guerre civile et de génocide ». Selon ce diplomate, le continent connaît d'autres crises plus graves qui bénéficieraient bien plus que le Burundi du déploiement additionnel de soldats de la paix.

Cette volte-face soulève un certain nombre de questions très sérieuses. Cette vision partielle de la situation est-elle vraiment partagée par d'autres États membres du CPS et, si oui, a-t-elle conduit les chefs d'État des pays membres du CPS à faire marche arrière ? Ou bien est-ce juste une diversion visant à dissimuler le fait que les chefs d'État du CPS ne veulent pas prendre position contre un autre gouvernement, et créer ainsi un précédent en faveur du déploiement d'une force de l'UA contre la volonté d'un État souverain ? Combien de chefs d'État des pays membres du CPS n'ont-ils jamais réellement soutenu ce déploiement ?

**Fort de la solidarité démontrée par les dirigeants africains, Nkurunziza acceptera-t-il de dialoguer avec l'opposition ?**

Sur le plan procédural, la décision du 17 décembre ne nécessitait aucune validation d'une autre réunion du CPS, cette fois au niveau des chefs d'État. Il s'agissait d'une décision autonome et à part entière du CPS, les ambassadeurs étant mandatés par leurs pays respectifs pour prendre des décisions. L'étape suivante aurait dû être le renvoi de la décision devant l'Assemblée, un geste risqué, à l'issue incertaine. Cette volte-face constitue-t-elle une rupture fondamentale entre les ambassadeurs et leurs chefs d'État ?

## Un ton apaisant

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Smail Chergui, s'est positionné résolument en faveur du déploiement d'une force au Burundi par le passé. Sa déclaration lors d'une conférence de presse en cours de sommet a toutefois laissé transparaître un ton bien plus apaisant que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre. Chergui a ainsi déclaré que la question avait été débattue par l'Assemblée et qu'il avait été décidé d'envoyer une délégation de haut niveau – probablement au niveau des chefs d'État – au Burundi afin de discuter de la possibilité d'une reprise des pourparlers de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et du déploiement d'une mission de l'UA.

Si le gouvernement burundais accepte ce déploiement, le mandat de la mission serait de désarmer les différentes milices, de protéger les civils en collaboration avec la police burundaise, de faciliter le travail des observateurs des droits

de l'homme, de récupérer les armes illégales et peut-être également de patrouiller les frontières du Burundi.

Que cela signifie-t-il pour le Burundi ? Même Chergui a reconnu que le gouvernement était hostile à l'égard de la force de l'UA. Et rien ne dit que le ton adouci de l'UA incitera le gouvernement burundais à accepter le déploiement de la force. Le ministre burundais des Affaires étrangères, Alain Nyamitwe, a déclaré aux journalistes à l'issue du sommet que c'était finalement la position de son gouvernement qui l'avait emporté. Il a ajouté que la délégation de l'UA était la bienvenue au Burundi, mais que le déploiement d'une force ne serait pas accepté. L'UA a désormais très peu de poids, et encore moins d'outils, pour influencer le gouvernement, bien que certains pensent qu'il est encore trop tôt pour déclarer la MAPROBU morte-née.

## Un faux départ pour la médiation

Beaucoup d'espoir a été mis dans la reprise des pourparlers menés par la CAE. Mais aucune nouvelle date n'a encore été fixée, et la question de savoir qui y sera représenté n'a pas encore été résolue. Certains responsables de l'UA ont suggéré qu'en mettant de côté la menace du déploiement d'une force, les pays africains espèrent convaincre le président burundais Pierre Nkurunziza de s'asseoir à la table des négociations, où un tel déploiement sera bel et bien à l'ordre du jour.

Cependant, fort de la solidarité démontrée par les dirigeants africains, Nkurunziza acceptera-t-il de négocier avec l'opposition politique ? Ou bien rejettera-t-il tout dialogue avec les « putschistes », une catégorie fourre-tout que son gouvernement a utilisée pour qualifier plusieurs de ses adversaires politiques ?

**Si l'UA veut maintenir la dynamique actuelle face au Burundi, l'organisation doit agir de manière rapide et concrète**

Concernant la médiation, une autre question subsiste. Dans les coulisses, le président ougandais Yoweri Museveni, le médiateur nommé par la CAE, est critiqué pour avoir laissé les pourparlers perdre leur élan, et plusieurs aimeraient voir un autre pays de la sous-région prendre le relais. S'accorder sur le choix du médiateur, sur l'ordre du jour et sur l'identité des participants prendra du temps. Il en sera de même pour désigner les membres de la délégation de haut niveau de l'UA devant séjourner au Burundi. Or le temps est justement un bien précieux qui vient à manquer dans la crise qui secoue le Burundi.

Si l'UA veut maintenir la dynamique actuelle face au Burundi et ne pas avoir l'air de baisser les bras, elle doit agir de manière rapide et concrète.

# Vues d'Addis

## Le CPS est-il en train de devenir le Conseil de sécurité de l'Afrique ?



Le 28 janvier 2016, le Conseil exécutif de l'UA a élu les 15 nouveaux membres du CPS. Cette élection s'est déroulée dans un climat de suspense. En effet, une certaine incertitude régnait quant à l'attribution, par les blocs régionaux, des sièges du principal organe décisionnel de l'UA dans le domaine de la gestion des crises et des conflits.

Les nouveaux membres du CPS sont les suivants :

- Afrique de l'Ouest : Nigeria, Niger, Sierra Leone, Togo
- Afrique du Nord : Algérie, Égypte
- Afrique centrale : Burundi, Tchad, République du Congo
- Afrique de l'Est : Rwanda, Ouganda, Kenya
- Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana, Zambie

Trois éléments ressortent de ces résultats. Tout d'abord, quatre des principales puissances militaires du continent – le Nigeria, l'Algérie, l'Égypte et l'Afrique du Sud – siègent sur le CPS. La seule puissance manquant au tableau est l'Éthiopie, le plus important fournisseur africain de troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. Le principal défi à cet égard sera de convertir ces capacités en un engagement concret du CPS en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent.

### Le principe de rotation et l'absence de membres permanents reflètent une certaine égalité et une certaine équité

Depuis sa création, le CPS a été salué pour la manière dont ses membres sont élus, qui contraste grandement avec celle du Conseil de sécurité de l'ONU. Le principe de rotation et l'absence de membres permanents reflètent une égalité et une équité que l'Afrique a toujours considérées comme absentes à New York.

Cependant, il semble qu'un statut informel de membre semi-permanent du CPS commence à émerger. Les puissances régionales que sont le Nigeria, l'Algérie et l'Afrique du Sud ont toutes été victorieuses lors de ces élections. Cet état de fait est une indication tant de l'engagement des puissances régionales envers l'UA que de leur influence au sein de l'organisation. Beaucoup à l'UA se demandent s'il est en effet possible que le CPS – qui a fait preuve d'un sens aigu du leadership lorsque confronté à diverses crises au cours des années – fonctionne sans que ces puissances régionales y aient leur siège.

### Le Burundi réélu

Deuxièmement, et à la surprise de plusieurs observateurs, le Burundi conserve son siège en dépit de son rejet de la décision du CPS du 17 décembre 2015 autorisant

le déploiement d'une force de l'UA dans le pays. Cette réélection est le résultat d'un accord préexistant entre les pays d'Afrique centrale, qui prévoit qu'un pays siégeant au Conseil (comme le Burundi et le Tchad lors de cette élection) obtienne de manière presque automatique un second mandat successif.

L'élection du Burundi démontre que la situation intérieure d'un pays n'est pas un élément aussi important que l'on pourrait le croire lors de l'élection des États membres du CPS. En effet, outre le Burundi, un autre pays d'Afrique centrale, la République du Congo, fait face à des troubles internes en raison de la question du troisième mandat présidentiel.

Troisièmement, la perspective de l'émergence d'une règle continentale interdisant de briguer plus de deux mandats présidentiels a pris du plomb dans l'aile avec cette élection. Il est en effet peu probable que des pays comme le Togo – lequel a bloqué l'an dernier l'adoption d'une décision allant en ce sens au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest –, le Tchad, le Burundi, la République du Congo, le Rwanda ou encore l'Ouganda soient d'accord pour voir une telle règle prendre corps. De nombreux observateurs présents au sommet se sont demandé à plusieurs reprises pourquoi l'UA ne réglait pas la question des « règnes sans fin » en Afrique. Il ressort de l'élection des États membres du CPS que cette question, laquelle est considérée comme une cause majeure de l'instabilité que connaît le continent, n'est apparemment pas perçue comme telle par les États membres de l'UA.

À la surprise de plusieurs observateurs, le Burundi conserve son siège du Conseil de paix et de sécurité

### **L'absence de l'Éthiopie soulève des questions**

Le résultat de cette élection du CPS peut aussi être analysé sous le prisme des dynamiques internes à l'UA. Il est en effet probable que le résultat de l'élection soit le fruit de négociations entre les États membres, alors que le prochain sommet de l'organisation, qui aura lieu en juillet, verra l'élection des huit membres de la Commission de l'UA, ainsi que de son président et de son suppléant. Certains pays pourraient, par exemple, avoir renoncé à un siège sur le CPS en échange de postes importants sur la Commission de l'UA. Certaines questions soulevées par la nouvelle composition du CPS, comme l'absence de l'Éthiopie, pourraient ainsi trouver réponse après ces élections cruciales qui auront lieu dans six mois à Kigali.

# Entretien avec le CPS

« L'ONU est de plus en plus consciente du besoin d'imposition de la paix »



Haile Menkerios, le chef du bureau de l'ONU auprès de l'Union africaine, aborde avec le *Rapport sur le CPS* la question de la « division du travail » entre l'ONU et l'UA en matière de maintien de la paix. Il discute également du financement par les Nations unies des missions de maintien de la paix de l'UA ainsi que des divergences de vues entre les deux institutions sur les droits de l'homme et l'imposition de la paix.

## De l'ONU ou de l'UA, qui est responsable de la paix, de la sécurité et de lutte contre le terrorisme en Afrique ?

Le Conseil de sécurité des Nations unies a la responsabilité première de la paix et de la sécurité internationales, mais en même temps, les organisations régionales et les pays ont aussi les compétences et bien entendu la responsabilité de faire face aux menaces dans leurs régions respectives. Ceci est tout particulièrement le cas pour toute intervention basée sur le chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

Les organisations régionales ont la responsabilité de faire face aux menaces

## En quoi l'UA est-elle proactive à cet égard ?

Nous assistons à une prolifération des menaces à la paix et à la sécurité internationales en Afrique et le continent participe activement aux efforts visant à les atténuer, notamment par le biais du CPS de l'UA. Cet organe fait face à toutes les menaces à la paix et à la sécurité de l'Afrique et ce n'est que lorsque émerge le besoin de déployer une force militaire ou que le CPS décide de déployer une telle force que l'approbation du Conseil de sécurité est nécessaire. L'UA et les communautés économiques régionales (CER) se sont trouvées face à des situations où l'imposition de la paix était devenue nécessaire, ou en d'autres mots, des situations de confrontation armée. L'ONU intervient de manière générale lorsqu'il y a encore une paix à maintenir.

L'UA et l'ONU sont impliquées dans des efforts de médiation, mais les pays africains, du fait qu'ils sont plus directement touchés par ces conflits, sont plus disposés à intervenir pour mettre fin à une guerre. Lorsqu'un conflit éclate dans un pays donné, les conséquences pour les pays voisins sont bien réelles sur les plans économique, politique et social. L'ONU intervient quant à elle avec des moyens politiques.

## Quelle est la force du partenariat UA-ONU ?

Il y a eu une prise de conscience grandissante, à la fois à l'UA et au sein du Conseil de sécurité, qu'il serait très difficile de faire face seul aux menaces à la paix et à la sécurité. Par conséquent, la nécessité d'une collaboration et d'un partenariat s'est imposée.

Ce partenariat se développe de manière plus ou moins *ad hoc*. Quand une menace ou une situation devient prioritaire, nous y faisons face. Nous nous demandons : qu'en pense le CPS de l'UA ? Qu'en pense l'ONU ? Puis nous essayons de trouver un moyen d'y remédier.

Avec le temps, je pense que nous avons atteint un niveau où les deux institutions reconnaissent leur interdépendance. Il est nécessaire de systématiser le partenariat qui nous unit et de le rendre plus stratégique. Nous devrions peut-être passer à un partenariat, à une division du travail dans laquelle l'Afrique serait prête à intervenir lors des premières étapes d'un conflit, lorsqu'il n'y a pas de paix à maintenir, puis l'ONU prendrait le relais lorsque nécessaire avec une intervention plus multidimensionnelle.

### **C'est bien la séquence qui a eu lieu au Mali et en République centrafricaine ?**

Oui. En réalité, les choses ont évolué de manière naturelle et cette division du travail est devenue une sorte de modèle dernièrement, avec l'UA qui intervient en premier et l'ONU qui prend le relais ensuite. On peut donc dire, même s'il n'y a aucun doute quant à savoir qui est le principal responsable [de la paix et de la sécurité en Afrique] car la primauté repose toujours sur le Conseil de sécurité, que tous les pays africains sont membres de l'ONU, et que dans la pratique, il y a une plus grande délégation et plus de reconnaissance du caractère positif de l'engagement accru des pays africains. Ils contribuent bel et bien aux efforts en faveur de la paix à travers le monde.

### **L'UA souhaite avoir accès aux contributions statutaires de l'ONU pour financer ses opérations de maintien de la paix. Cette question d'un financement prévisible a été abordée lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015. Un tel financement est-il envisageable ?**

Les discussions sont encore en cours. Tout d'abord, le principe de la nécessaire collaboration entre les deux [l'ONU et l'UA] est reconnu par tous. La question de la forme que cette collaboration devrait prendre est encore en suspens.

Les pays fournisseurs de troupes ne sont pas prêts à envoyer leurs soldats se battre en Afrique

Concernant le financement, comment pouvons-nous exploiter les avantages relatifs des deux organisations ? L'Afrique est prête à intervenir, mais les pays africains n'ont pas les

ressources nécessaires. Le reste du monde possède les ressources, mais les pays fournisseurs de troupes ne sont pas prêts à envoyer leurs soldats se battre en Afrique. Par conséquent, il s'agit là d'une relation d'interdépendance. Le soutien financier provient donc généralement de contributions volontaires, et, dans une proportion moindre, de contributions statutaires. Par exemple en Somalie, certaines contributions [à la Mission africaine en Somalie] sont statutaires et d'autres bilatérales. Nous essayons désormais de voir comment nous pourrions formaliser tout cela, en particulier depuis que l'Afrique a pris la décision de financer seule 100% de son budget de fonctionnement, 75% de ses projets et 25% de ses opérations de soutien à la paix.

Je pense que cela encourage d'autres pays à considérer que le Conseil de sécurité devrait payer les 75% [restants en ce qui concerne les opérations de soutien à la paix] à même les contributions statutaires de l'ONU. Cela impliquerait toutefois que l'UA dépense cet argent et participe aux efforts de maintien et d'imposition de la paix en respectant les principes de l'ONU. L'UA devrait aussi adhérer aux mêmes mécanismes stricts de contrôle, ce qui est en train d'être discuté.

Lorsque nous nous serons mis d'accord sur le cadre de coopération, il y aura un plan d'action

### **À quels délais doit-on s'attendre ?**

Le Secrétaire général a dit que, suivant les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les opérations de paix, il a été décidé que l'UA et l'ONU signeraient un nouveau cadre de coopération au niveau de leur secrétariat. C'est ce document qui définira plus précisément la relation entre les deux institutions, relation ayant déjà fait l'objet d'un avant-projet corédigé par mon bureau et le Département Paix et Sécurité de l'UA. Nous nous sommes mis d'accord sur ces principes et il s'agit désormais de développer ceux-ci de manière à dépasser le seul domaine de la paix et de la sécurité et à adapter ces principes à l'échelle de l'ONU et de l'UA. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué qu'il souhaitait voir ce cadre de coopération signé dans le courant de l'année à venir. Une fois cela fait, ce document sera la base pour tout, y compris le financement.

### **Contient-il des changements institutionnels ?**

Eh bien, il s'agit d'un document-cadre. Ce n'est pas un programme, mais bien un cadre de coopération. Lorsque nous nous serons mis d'accord sur le cadre de coopération, il y aura un plan d'action sur la façon de le mettre en œuvre.

## **On dit que l'ONU ne veut pas financer la Force multinationale mixte de l'UA contre Boko Haram par crainte que cette force puisse ne pas se conformer aux exigences de l'ONU sur le plan du respect des droits de l'homme. Comment composez-vous avec cela ?**

Oui, c'est un problème, mais ce point-là n'est pas le seul obstacle. Je pense que lorsque vous avez un cadre de coopération, il est possible de se mettre d'accord sur la base de l'intervention, en matière de droits de l'homme, de reddition de comptes, etc. Une fois ce cadre établi, il devient plus facile de s'entendre sur une base commune pour un engagement. À l'UA, il existe une perception erronée selon laquelle l'ONU et le Conseil de sécurité ne veulent pas être impliqués dans la lutte contre le terrorisme. Ce n'est pas le cas et l'ONU a déjà soutenu par le passé des pays qui luttent contre le terrorisme. C'est juste que le Conseil de sécurité ne s'est pas encore décidé à se lancer dans l'imposition de la paix. Or, le contre-terrorisme, c'est de l'imposition de la paix. Donc, quand d'autres s'engagent dans des opérations d'imposition de la paix, le Conseil de sécurité souhaite que ces opérations se conforment aux normes et principes auxquels l'ONU adhère, à savoir qu'il ne devrait pas y avoir de soutien pour ceux qui violent les droits de l'homme et qu'il devrait y avoir une reddition de comptes.

Vous ne pouvez pas dire « nous devons attendre que 100% de la paix soit rétablie »

## **Cela a-t-il été un problème dans la coopération entre l'ONU et les forces congolaises en République démocratique du Congo ?**

Oui, cela a été un problème. Il devrait y avoir une cohérence en matière de droit international. Si des personnes ont commis des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, des crimes de génocide, etc., alors ils doivent être traduits en justice.

Lorsque les pays ne veulent pas poursuivre ces individus en justice ou si l'UA ne veut pas appliquer le droit international au même niveau, alors le partenariat devient sélectif. Et c'est sur ce type de principes que nous devons nous entendre avant qu'il puisse y avoir un soutien sans heurts à l'engagement de l'Afrique. Au sein de l'ONU, un consensus commence à émerger selon lequel il est impossible de s'en tenir à cette vieille conception du maintien de la paix quand il n'y a pas de paix à maintenir. Une réalité émergente du terrain est que même si 60% ou 75% d'un conflit est résolu, la plupart des guerres ne finissent tout simplement pas, parce que ce ne sont pas des guerres entre deux pays ou entre deux organisations, mais entre une multitude d'acteurs. Par conséquent, vous ne pouvez pas dire « nous devons attendre que 100% de la paix soit rétablie ». S'il y a 80% de paix, il faut la maintenir à ce niveau. Que faire face aux 20% restants ? Comment apporter une aide ? Je pense qu'il y a aussi une prise de conscience grandissante au sein de l'ONU quant à la nécessité d'aider les pays et les gouvernements à établir une paix durable.

## **Votre bureau à Addis-Abeba a été renforcé. Quel est votre rôle ?**

Notre rôle n'est pas de faire tout ce qui doit être fait pour le partenariat avec l'UA. Notre rôle est de faciliter le dialogue. De faciliter et d'améliorer la relation et pas nécessairement de s'impliquer pour que l'UA mette en œuvre ce qui a été décidé.



Le bureau de l'ONU représente la totalité de l'architecture de paix et de sécurité des Nations unies, laquelle comprend le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Tout le travail devant réellement être accompli l'est donc par ces départements. Notre bureau est un bureau de liaison qui étudie et transmet les positions de l'UA et qui reçoit et transmet les positions et les vues de New York. Il aide à consolider la relation entre les deux institutions, y compris la relation entre les deux Conseils.

### **Les membres du Conseil de sécurité sont-ils d'accord avec cette stratégie ?**

Nous représentons le Secrétaire général, et pas le Conseil de sécurité, mais le Secrétaire général travaille avec le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a de plus en plus conscience qu'en ce qui a trait aux menaces à la paix et à la sécurité internationales en Afrique, la collaboration de l'UA est indispensable.

## Abonnez-vous à l'ISS pour les dernières analyses, réflexions et nouvelles

Nous améliorons la sécurité humaine en Afrique grâce à des recherches rigoureuses, des analyses sur les politiques et des formations pratiques.

Étape 1 : **Allez sur [www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)**

Étape 2 : **Sous l'onglet « Suscribe to the ISS », cliquez sur « Email subscriptions »**

Étape 3 : **Choisissez le type de notifications que vous souhaitez recevoir :**

### Dernièrement à l'ISS

- Communiqués de presse de l'ISS
- « ISS Weekly newsletter » (Lettre hebdomadaire d'information contenant les dernières nouvelles d'ISS)
- « ISS Today » (Analyses originales et quotidiennes rédigées par nos experts à Pretoria, Nairobi et Dakar)
- « ISS Spotlight » (Une présentation de l'impact du travail de l'ISS)

### Invitations aux évènements de l'ISS

- Séminaires, ISS Addis Abéba
- Séminaires, ISS Dakar
- Séminaires, ISS Nairobi
- Séminaires, ISS Pretoria
- Programmes de formation

### Rapports thématiques de l'ISS

- Rapport du Conseil de paix et de sécurité (disponible en anglais et en français)
- Rapport régional : Afrique centrale (disponible en anglais et en français)
- Rapport régional : Afrique de l'est
- Rapport régional : Afrique de l'ouest (disponible en anglais et en français)
- Rapport régional : Afrique australe

**Ou bien abonnez-vous à des thématiques afin de recevoir les communiqués de presse, les « ISS Spotlight », les invitations aux évènements et les rapports qui concernent les sujets qui vous intéressent :**

- Futurs de l'Afrique
- Contrôle des armes et désarmement
- Prévention et analyse des conflits
- Corruption et gouvernance
- Contre-terrorisme
- Criminalité et justice pénale
- Justice pénale internationale
- Crime organisé
- Maintien de la paix et gestion des conflits

## À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine œuvrant au renforcement de la sécurité humaine sur le continent. Elle effectue de la recherche indépendante et reconnue, fournit des analyses et conseils sur les politiques provenant d'experts, tout en menant des formations pratiques et de l'assistance technique.

## Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Yann Bedzigui, Chercheur, ISS Addis Abeba

Liesl Louw-Vaudran, Consultante

Stephanie Wolters, Directrice du département Prévention des conflits et analyse des risques de l'ISS

Carien du Plessis, Journaliste indépendant

Damien Larramendy, Traducteur

Anne-Claire Gayet, Révisseuse

## Contact

Liesl Louw-Vaudran

Consultante

ISS Pretoria

Email: [llouw@issafrica.org](mailto:llouw@issafrica.org)

## ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court  
361 Veale Street  
New Muckleneuk  
Pretoria, South Africa  
Tel: +27 12 346 9500  
Fax: +27 12 460 0998

## ISS Addis Abéba

5th Floor, Get House  
Building, Africa Avenue  
Addis Ababa, Ethiopia  
Tel: +251 11 515 6320  
Fax: +251 11 515 6449

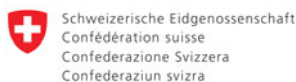
## ISS Dakar

4th Floor, Immeuble Atryum  
Route de Ouakam  
Dakar, Senegal  
Tel: +221 33 860 3304/42  
Fax: +221 33 860 3343

## ISS Nairobi

Braeside Gardens  
off Muthangari Road  
Lavington, Nairobi, Kenya  
Tel: +254 72 860 7642  
Fax: +254 73 565 0300

## Les bailleurs de fonds



Ce rapport est publié grâce au soutien de la Confédération suisse, du Grand-Duché de Luxembourg, du gouvernement de Nouvelle-Zélande et du Hanns Seidel Stiftung. L'ISS souhaite également remercier pour leur appui les membres suivants de son Forum des partenaires: les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

© 2016, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs.